
CTL DU 23/11/2021 et suite le 30/11/2021 en mode présentiel

Ordre du jour :

- 1 - Ponts naturels 2022 (pour avis) ;
- 2 - Réorganisation du pôle de la gestion fiscale : fusion de la division du contrôle fiscal et de la gestion des professionnels avec la division en charge de la gestion de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers, des amendes et des missions foncières et patrimoniales (pour avis) ;
- 3 - Mise en place des accueils de proximité de Ruffey-lès-Beaune (FS) et Saint-Jean-de-Losne (FS) au 1er octobre 2021 (pour avis) ;
- 4 - Bilan de la campagne IR 2021 (pour information) ;
- 5 - Bilan de la campagne des entretiens professionnels 2021 (pour information) ;
- 6 - Questions diverses.

1- Ponts naturels

En application du décret n°2008-1136 du 3 novembre 2008 (article 2), le directeur régional des finances publiques peut fixer, après consultation des organisations syndicales représentées au sein du comité technique local, des dates de prise de jours de congé pour l'organisation des services.

Au cours de l'année 2022, le calendrier offre trois ponts naturels potentiels.

Ainsi, il est envisagé de fermer les services en Côte-d'Or :

- le vendredi 15 juillet ;
- le lundi 31 octobre.

Il est rappelé qu'un agent peut utiliser, pour ces congés, des jours de congé annuel, des jours RTT, des journées de récupération mais aussi des jours épargnés sur son CET.

En tout état de cause, le premier pont naturel sera à financer par l'autorisation d'absence exceptionnelle 2022.

L'octroi de toute autre autorisation d'absence à ce titre est proscrit, dans un souci d'harmonie des décisions entre les directions.

Le 3ème pont naturel prévu le 27 mai a donc été mis en discussion avec les organisations syndicales.

M. Catanese n'y est pas favorable car ce pont naturel est positionné pendant la campagne IR.

Il est ressorti des discussions que le pont de l'ascension est très apprécié des collègues. Que l'Education Nationale l'a inséré dans le calendrier des vacances scolaires 2022.

Les organisations syndicales, et surtout la CFTC, ont poussé pour que les collègues aient un souffle pendant cette période et puissent garder leurs enfants.

Après un forcing avec le directeur, le pont naturel du 27 mai a été adopté.

2 - Réorganisation du pôle de la gestion fiscale : fusion de la division du contrôle fiscal et de la la gestion des professionnels avec la division en charge de la gestion de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers, des amendes et des missions foncières et patrimoniales

Il existe actuellement trois divisions au sein du Pôle de gestion fiscale :

- une division de la fiscalité des particuliers, des amendes, des missions foncières et patrimoniales ;
- une division des affaires juridiques ;
- une division du contrôle fiscal et de la gestion des professionnels.

La concentration du réseau des services infra-territoriaux de la gestion fiscale a débuté en 2016 avec la création du service départemental des impôts foncier. Elle s'est poursuivie en 2019 avec la fusion des quatre services de publicité foncière, puis plus récemment dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité par le resserrement du réseau des SIP (passage de 5 à 3 SIP) et des SIE (passage de 4 à 2 SIE).

Cette évolution modifie en profondeur les fonctions d'animation et de soutien au réseau assurées par le pôle de gestion fiscale, et plus particulièrement par les divisions en charge de la gestion des particuliers et des professionnels.

Il est proposé d'en tirer les conséquences au niveau directionnel en fusionnant la 1ère et la 3ème division du pôle de gestion fiscale pour former une nouvelle division, dénommée Division de l'animation du réseau fiscal, du contrôle et du recouvrement.

Cette fusion permettra en outre de consolider la réalisation de certaines missions indispensables comme l'établissement des matrices IR-CDA ou l'homologation des rôles, en évitant qu'elles ne reposent que sur un seul agent.

Par ailleurs, ce projet permettra d'amplifier les synergies entre le recouvrement forcé et le contrôle fiscal, missions aujourd'hui pilotées par deux divisions distinctes.

La division de l'animation du réseau fiscal, du contrôle et du recouvrement serait créée au 1er janvier 2022 et serait placée sous l'autorité d'un AFIPA, assisté de deux adjoints, un inspecteur principal et un inspecteur divisionnaire.

Cette fusion n'entraînerait aucune charge supplémentaire pour la nouvelle division et les effectifs A, B et C demeureraient identiques à la situation actuelle.

Compte tenu du faible impact de cette « restructuration », qu'elle découle quelque part du resserrement du réseau dû au NRP, la CFTC a émis un vote d'abstention.

Agir pour ne pas subir.

3 - Mise en place des accueils de proximité de Ruffey-lès-Beaune (FS) et Saint-Jean-de-Losne (FS) au 1er octobre 2021

Dans le cadre du nouveau réseau de proximité, la présence de la DGFIP dans les territoires se manifestera par des structures de plein exercice, par des permanences au sein des maisons de services aux publics (MSAP) ou des espaces France Services (FS), ou encore au sein d'espaces publics (permanences en mairies ou tout autre lieu mutualisé).

Le document présenté en CTL pose le cadre général de la labellisation des FS au 1er octobre 2021 à Ruffey-lès-Beaune et Saint-Jean-de-Losne.

Le FS de Saint-Jean-de-Losne pourrait ouvrir fin novembre, début décembre sous réserve de l'achèvement des travaux dans le local où il sera installé.

Aucun emploi de la DRFiP n'est implanté dans les FS ni dans les autres accueils de proximité dans le département.

S'agissant des permanences organisées en mairie ou dans les locaux des ex-trésoreries, elles pourront être tenues par des agents des SIP et dans certains cas particuliers des SGC, ou de l'EDR.

Rappel: Concernant la permanence de Chenôve laquelle sera assurée par le SIP de Dijon, les modalités d'organisation ont été définies en concertation avec la mairie de Chenôve : elles se tiendront dans un premier temps au sein de la mairie dans un local qui sera mis à disposition, puis au sein de la FS qui pourrait être ouverte en 2022, à raison de trois ou quatre permanences dans l'année. Le calendrier des permanences pour la fin de l'année 2021 devrait prévoir deux dates : les mercredi 13 octobre et le 3 novembre.

Pour les permanences à Nolay et Seurre, la concertation se poursuit encore actuellement avec les collectivités locales pour définir les locaux des permanences et les modalités d'organisation de la présence de la DRFiP. Ces permanences seront assurées par le SIP de Beaune.

A Saulieu, un accueil de proximité fiscal sera assuré dans les locaux de l'actuelle trésorerie conservés comme espace de travail à distance du SGC de Pouilly-en-Auxois. La permanence sera assurée par les agents du SGC installé sur le site.

A Saint-Jean-de-Losne, les permanences actuellement organisées dans un local, en étage, à l'extérieur de la mairie n'offrent pas des conditions d'accueil optimales pour les usagers notamment les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, les conditions d'exercice pour l'agent du SIP de Beaune sont également perfectibles (absence de chauffage à son arrivée et isolement). Il a, par conséquent été proposé au maire de Saint-Jean-de-Losne de tenir les prochaines permanences au France Services dès qu'il sera opérationnel.

A Ruffey-lès-Beaune, compte-tenu de la proximité avec le CFIP de Beaune (environ 8 km), aucune permanence physique ne sera assurée au FS.

**Dans la continuité de notre position contre le NRP, l'ensemble des OS ont voté contre.
Ce point a donc été remis au vote le 30/11.**

4 - Bilan de la campagne IR 2021

Sur le plan métier, après les importantes réformes introduites lors des dernières campagnes (prélèvement à la source et déclaration automatique notamment), la campagne IR 2021 n'a pas comporté de nouveautés majeures. Les principales évolutions ont concerné la mise en oeuvre d'un parcours déclaratif fiscal-social unifié pour les indépendants et l'application des mesures fiscales exceptionnelles liées à la crise sanitaire 2020 (dispositif de réduction de cotisations pour les travailleurs indépendants ; mesure d'exonération pour les frais de télétravail dans la limite de 500 €, plafond d'exonération des heures supplémentaires porté à 7500 €, crédit d'impôt bailleur de locaux professionnels notamment).

Sur le plan informatique, il était prévu le déploiement d'un module de saisie des déclarations de revenus dans GESTPART qui n'a finalement pas été généralisé en 2021. Par ailleurs, les déclarations de revenus papier ont été numérisées par le SDNC en vue de les restituer dans le compte fiscal. Pour la Côte d'Or, ce sont 36 471 déclarations papier qui ont été préparées par les SIP. L'enlèvement a eu lieu le 7 septembre 2021. Les déclarations numérisées ont été mises à disposition dans le compte fiscal le mardi 2 novembre 2021. Il est prévu un envoi complémentaire pour les déclarations papier tardives en décembre-janvier.

S'agissant de l'envoi des déclarations papier, le dispositif consistant en la suppression systématique de l'envoi de déclarations papier aux déclarants en ligne a été adapté en 2021 afin de mieux accompagner les usagers dans cette transition : les usagers n'ont pas reçu de déclaration papier à condition qu'ils aient déclaré en ligne deux années consécutives.

Accueil des usagers :

Montée en puissance de l'accueil distant, déjà constatée en 2020 au début de la crise sanitaire, et corrélativement une diminution importante de l'accueil physique.

Cette tendance de fond, observable également au niveau national, est le signe d'un changement durable du comportement des usagers.

Accueil téléphonique : Pour la première fois en 2021, le numéro national de contact (0809 401 401) était affiché sur l'ensemble des déclarations des usagers. Dans ce contexte de mise en avant du numéro national, les directions locales ont été appelées à participer à ce dispositif, en complément des centres de contact. Pour la Côte d'Or, la participation s'est élevée à 7 postes les cinq premières semaines (du 08 avril au 16 mai), portée à 13 postes les trois dernières semaines (du 17 mai au 08 juin). Les lignes ont été prises en charge pour moitié par des agents des SIP et pour moitié par des agents hors SIP (PGF, EDR, BCR). Au total, la DRFiP 21 a pris en charge sur ces deux mois 10 106 appels sur 10 348 présentés, soit un taux de prise en charge de 97,66 % (première direction de l'interrégion).

En complément du dispositif national, une plateforme téléphonique départementale (Centre de Renseignements Téléphonés – CRT) a fonctionné du 26 avril au 1er juin 2021. Une ligne téléphonique dédiée (03.80.28.68.48) a été mise en place et toutes les lignes téléphoniques des secteurs d'assiette du département ont été transférées sur le CRT. Les appels ont été pris en charge en 1er niveau par les étudiants en MASTER 2 de droit fiscal (au nombre de 18) de l'Université de Bourgogne, installés au 3ème étage de la Boudronnée. Toute la promotion a été affectée aux renseignements téléphoniques à l'exception de 2 étudiants dédiés à un accueil debout sur le site de la Boudronnée. Un roulement a été effectué durant la période de campagne.

Agir pour ne pas subir.

Le CRT a assuré la gestion de 1er niveau sur les questions simples. Dès lors que la question était plus complexe, elle était transférée sur une boucle de second niveau (groupement comprenant des sachants des SIP, et du PCRP (revenus fonciers, revenus étrangers, plus-values, IFI).

Les courriels (e-contacts et balfus) : Les messages ont été pris en charge par les agents de chaque SIP, qu'ils soient sur place ou en télétravail. À ce titre, l'ensemble des agents des SIP ont été dotés d'équipement « télétravail » permettant ainsi de traiter à distance tant la messagerie que les rendez-vous téléphoniques par exemple.

Pour la troisième année, les balfs des SIP n'étaient plus mentionnées sur le formulaire de déclarations de revenus. Une mention incitant les usagers à utiliser leur messagerie sécurisée disponible dans leur espace personnel était portée également sur les déclarations

Les questions techniques relatives au compte fiscal des particuliers ou à la déclaration en ligne ont été prises en charge par les SIP, avec transfert des questions complexes auprès du référent « déclaration en lignel » en direction.

Accueil physique :

Le dispositif d'accueil s'est déroulé en mode guichet ouvert, avec respect des pré-requis liés à la crise sanitaire (masques obligatoire, gel hydroalcoolique à disposition, plexiglas, jauge).

Compte tenu de la situation sanitaire dégradée, aucun poste en libre service n'ra été mis à la disposition des usagers.

Par ailleurs, au titre de l'accueil de proximité mis en place dans le cadre du nouveau réseau de proximité, 10 permanences ont été tenues en mairie (Saint-Seine-L'Abbaye (2), Selongey (2), Somberton (3), Aignay-le-Duc (3), Montigny-sur-Aube (2), Precy-sous-Thil (2), Vitteaux (3), Baigneux-les-Juifs(1), Laignes (1), Saint-Jean-de-Losne (3) et 3 dans les espaces France Services (Arnay-le-Duc (2), Mirebeau-sur-Bèze (3) et Semur-en-Auxois(3)) pendant la campagne déclarative, ce qui a permis de renseigner 194 usagers. 45usagers ont également été reçus à la permanence assurée à Recey-sur-Ource de façon journalière sauf le mercredi.

En matière d'accueil sur RDV (physique et téléphonique) pendant la campagne déclarative, après la forte progression observée en 2020, le nombre de rendez-vous continue à augmenter en 2021.

Les modes de déclarations et leur traitement :

- Les déclarations automatiques :

Parmi les 169 915 foyers côte-d'oriens qui étaient éligibles cette année à la déclaration automatique :

- 87 978 ont déposé une déclaration (Internet ou papier), au 09/07/21, soit 51,78 % de lapopulation éligible ;
- 79 471 foyers ont été taxés automatiquement à la 2ème émission IR (76 872 en 2020).

- Les déclarations en ligne :

Agir pour ne pas subir.

Au 4 juillet 2021 (date de fermeture du service de la déclaration en ligne le 30 juin 2021), 175 146 déclarants en ligne ont généré 211 119 déclarations en lignes dont 35 973 rectificatives (contre 211 589 en 2020 et 231 992 en 2019), soit une stabilité par rapport à 2020 (- 0,22%).

En revanche, le nombre de télédéclarant de la DRFiP 21 avec 175 146, marque une légère hausse de 1,4 % (dont éligibles à la déclaration automatique : 43,76 %)

Concernant les travaux liés à la déclaration en ligne, 7 003 déclarations ont nécessité un retraitement dans GESTPART, ce qui représente 3,44 % des déclarations en ligne (6 642 déclarations en 2020 ; 4.985 déclarations en 2019 ; 4.269 déclarations en 2018).

Au vendredi 03 septembre (3ème émission IR), 301 443 déclarations étaient intégrées, soit un taux de couverture de 99,76 %.

Campagne IFI : Au 03 septembre (3ème émission) 498 articles IFI ont été pris en charge en 2021.

Bilan de campagne, difficultés rencontrées :

La DRFiP 21 faisait partie cette année des directions devant participer au questionnaire dans le cadre de l'établissement du bilan de campagne.

Les difficultés remontées :

- délais de traitement contraints, compte tenu d'anomalies informatiques récurrentes (en particulier cette année, anomalie touchant les déclarations EDI-IR). De ce fait, il restait encore des déclarations complexes à saisir ou à retraiter au 2 juillet, avec des sollicitations des usagers qui auraient pu être évitées ;
- le dispositif Cobrowse a donné lieu en très grande majorité à des rendez-vous avec des usagers dont le navigateur ou le système d'exploitation de leur ordinateur était inadapté ou obsolète. Un avertissement technique avant le début de la télédéclaration serait particulièrement utile.
- le développement de procédés de fraude :
- les étudiants qui déposent une déclaration seuls pour obtenir l'ASDIR et ainsi bénéficier d'avantages sociaux, puis demandent (parfois immédiatement) l'annulation de cette déclaration et le rattachement au foyer fiscal des parents ;
- les déclarations avec crédits d'impôts pour dépenses d'aide à domicile qui donnent lieu à des remboursements lorsque les revenus perçus sont minorés ;
- les rattachements abusifs d'enfants sur la 2042 des deux parents séparés.

Ces différents points ont fait l'objet d'une information des services centraux et pour certains d'un audit diligenté au plan local afin d'affiner le diagnostic et de déterminer les suites à donner.

Les organisations syndicales ont relevé, en plus de ces constats effectués par la direction, des problèmes informatiques récurrents.

5 - Bilan de la campagne des entretiens professionnels 2021

126 cadres A évalués : 1 recours auprès de l'autorité hiérarchique.

296 cadres B évalués : aucun recours.

174 cadres C évalués : 1 recours auprès de l'autorité hiérarchique.

Les recours exercés auprès de l'autorité hiérarchiques se sont révélés positifs pour les agents concernés (les observations ont été modifiées).

6 - Questions diverses

Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents : la DRFIP 21 a bénéficié de la somme de 72 742 €.

Les OS vont être associées à la direction pour le choix des dépenses.

Concertations des agents et des OS doivent impérativement être faites : une communication va être effectuée auprès des agents avec des choix portant sur 4 axes puis un GT va être mis en place associant agents et OS début 2022.

Remboursement de la part de 15 € sur la cotisation mutuelle : pour les agents dont la cotisation est prélevée sur le salaire, il n'y a aucune démarche à effectuer. Le remboursement sera automatique.

Pour les autres, une attestation sera à fournir.

Le contrat avec le vigile est prolongé à al Boudronnée jusqu'au 31/12/2021, et peut être sur janvier.

Vos représentants en CTL :

Christophe RECOUVREUX, SIP DIJON ET AMENDE (Titulaire),

Céline GUILLAUMIN, PCE antenne de BEAUNE (Titulaire),

Anne DAULIN, DRFIP service comptabilité (Suppléante),

Alexandre DAKIRELLAH, SDIF (Suppléant).